

Image not found or type unknown



Location meublé - résiliation par le bailleur cause vente ???

Par **mekool38**, le **19/08/2008 à 18:00**

Bonjour, j'occupe une location meublé depuis plus de 1 an et demi, le contrat de location as pris fin depuis le 16/12/2007, depuis j'occupe toujours les lieux sans avoir résigné de nouveau contrat avec ma propriétaire et voila que aujourd'hui, je reçois par lettre recommandée avec AR de la part de ma propriétaire une lettre me demandant de quitter les lieux dans un délai de 3 mois car elle souhaite vendre le bien....en a t'elle le droit ?? j'ai beau chercher je ne trouve pas la réponse a ma question...rnrnrnmerci pour votre aide

Par **Marion2**, le **19/08/2008 à 18:25**

Oui, un propriétaire peut donner congé à son locataire s'il souhaite vendre son bien.